

L'Algérie et la double Nationalité

Suite à l'article paru dans le magazine n°107 de décembre 99 relatif aux deux enfants entrés en Algérie avec un passeport français et bloqués à leur sortie parce que considérés comme Algériens, sous prétexte d'un grand-père musulman originaire d'Algérie, le fait d'être ancien Harkis n'a rien à y voir. Comme pour tout autre, bien que rentré en France en 1962 et n'ayant jamais eu officiellement la nationalité algérienne, ainsi que leur père, français tous les deux, plusieurs lecteurs ont fait part de leur étonnement devant cette situation Kafkaïenne !

Ce fait n'est pas nouveau, la loi d'urgence coranique algérienne considérant comme algérien tout descendant par filiation masculine d'un ancêtre musulman d'origine algérienne, quels que soient la génération, le lieu de naissance et de vie, même s'il n'a jamais mis les pieds en Algérie et il peut à tout moment concrétiser cet état par demande d'un passeport où inscription sur les listes consulaires et électorales à l'étranger mais il reste néanmoins "potentiellement" algérien même sans le savoir !... Ainsi les consulats algériens peuvent même sans immigration nouvelle, contrôler un nombre grandissant de ressortissants qui n'auront jamais vu le pays, on voit là les implications idéologiques et stratégiques qui peuvent en découler.

- Pour la France qui admet la "double nationalité" (contrairement à d'autres pays démocratiques) ceci reste une affaire privée, aussi aucune statistique officielle n'existe et seule l'Algérie connaît avec précision ses "binationaux" en France en se souvenant que lors des "accords d'Evian" les négociateurs FLN avaient formellement rejetés toute

double nationalité, surtout pour les Pieds-Noirs, "on ne peut être à la fois français et algériens" disaient-ils...

Mais restait le service militaire et à ce sujet un accord de réciprocité* fut signé qui faisait une entorse à la doctrine algérienne, soucieuse surtout de ne pas perdre de ses ressortissants, effectifs ou potentiels par "insoumission" en effet l'immense majorité des jeunes vivant en France rebutés par un S.M. plus long et plus dur (sans parler de la guerre civile) n'étaient pas enclins à servir en Algérie, exemple significatif pour la classe 94 sur 12 000 binationaux franco-algériens déclarés, 65 seulement ont réellement effectué leur Service en Algérie (source ministère de la Défense, l'armée étant le seul endroit qui pouvait faire ce genre de statistique).

On voit qu'un tel accord bénéficiait surtout à l'Algérie qui conservait ainsi des ressortissants effectifs ou potentiels et que la France se privait d'obtenir un choix net et clair de la part des siens, vivant sur son territoire, comme ce fut le cas de nos aïeux pieds-noirs descendants d'étrangers qui firent ce choix définitif, parfois aux heures les plus sombres et périlleuses d'une lointaine métropole qu'ils ne connaissaient même pas (on leur demandait de renoncer à leur nationalité d'origine, ce qu'ils firent volontiers).

L'enjeu semble si important pour le pouvoir algérien que confronté à la suppression du Service National en France, il s'est bien gardé de dénoncer l'accord de réciprocité qui devrait être caduc, il avait même entériné "la journée d'information défense" comme équivalente d'un service national de 2 ans en Algérie !

Pour lui, l'objectif primordial est de ne

pas se couper de ressortissants qui rechigneraient à faire leur service au Pays. On peut entrevoir l'intérêt diplomatique, stratégique et politique de l'affaire, mais qui le comprend en France ?...

J-F Paya

* Accord de réciprocité :

Il prévoyait qu'un individu qui effectue son Service National dans un pays serait dispensé de le faire dans l'autre, avant cela les jeunes Français d'origine algérienne pouvaient être requis comme "insoumis" s'ils se rendaient en Algérie, ce qui renforçait le facteur d'intégration en France et faisait baisser les statistiques algériennes.

A propos de "Ça se discute" de Jean-Luc Delarue

Vous avez été choqués, comme nous, par cette émission. Ecrivez en masse à :

Jean-Luc Delarue
Réservoir Prod
101 bd Murat 75016 Paris
Tél. : 01 53 84 30 00
Fax : 01 53 84 30 31

Marc Tessier
PDG France2
7 esplanade Henri-de-France
75907 Paris cedex 15
Tél. : 01 56 22 42 42
Fax : 01 56 22 36 16

Dossier dans prochain magazine